

QUARTIER *Sud*

Journal de la distribution n° 44 janvier 2010

Fédération syndicale SUD PTT 25/27 rue des Envierges 75020 PARIS Tél : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34 www.sudptt.org

Heures supplémentaires à la Distri

Travail gratuit et forcé, ça suffit !

Avec les suppressions de quartier, avec l'extension de la sécabilité, les dépassements horaires deviennent monnaie courante. Régulièrement, les directions refusent de payer ces dépassements en heures supplémentaires. La Poste profite du travail gratuit des agents et cela lui sert à masquer le manque d'emplois. Ensemble, exigeons le paiement des heures supplémentaires et les créations d'emplois nécessaires pour qu'elles disparaissent.

Respect des horaires !

Même si elles sont payées, nous sommes opposés aux heures supplémentaires obligatoires. Parce que la masse des heures supplémentaires, c'est le moyen de réduire le nombre des emplois et cela augmente le nombre de chômeurs/euses.

Mais le scandale, c'est que la Poste impose des heures supplémentaires obligatoires et refuse de les payer...

de vacances, congés maladies, baisse du trafic...) pour imposer toujours plus de sécabilité.

Avec la sécabilité, Facteur d'Avenir sonne le glas des tournées fixes, où le facteur gère lui-même sa charge de travail en fonction du temps dont il dispose. Désormais, les dépassements horaires sont de plus en plus fréquents mais la Poste se refuse à les payer...

Une grande arnaque

Avant, quand les réorganisations n'avaient pas encore réduit le nombre de quartiers, le facteur n'était pas trop regardant, car La Poste le laissait gérer le courrier à distribuer en fonction du temps qu'on lui payait. Les factrices et les facteurs s'en sortaient, mettaient volontiers « un coup de bourre » parce qu'il savaient que les dépassements horaires étaient exceptionnels. L'un dans l'autre, ça collait.

Aujourd'hui, c'est l'explosion : obligation de tout emporter, augmentation des objets signalés et des signatures, double présentation, des autocollants de ceci ou cela à coller, sécabilité sur bientôt la moitié des jours de l'année. Tous les prétextes sont bons (période

Travail dissimulé !

Même quand La Poste elle-même reconnaît qu'il y a des dépassements horaires lors des accompagnements de tournées, elle essaie de réduire au minimum le paiement d'heures supplémentaires. Des factrices et des facteurs doivent faire grève pour se faire payer les heures de dépassement horaire !

Plus fréquemment, la direction considère que nous sommes trop lents, qu'on ne connaît pas nos tournées, qu'on traîne puisque leurs ordinateurs ont calculé que nous devrions faire le travail dans le temps imparti...

En dissimulant la réalité des heures supplémentaires, La Poste pratique le travail dissimulé comme n'importe quel patron délinquant.

**Appelons un chat un chat :
dans de nombreux bureaux, la Poste nous vole !**

Il est temps de se mobiliser pour :

- l'arrêt des tournées sécables**
- le paiement des heures supplémentaires réellement effectuées**
- un volant de remplacement à 25%**
- la création des quartiers nécessaires au respect des 35 heures**

Calcul du temps de travail au rabais

Les stratagèmes de La Poste

La Direction du Courrier use de mille et un stratagèmes pour sous-évaluer le temps de travail nécessaire aux factrices et aux facteurs pour trier et distribuer le courrier et ne pas payer les heures supplémentaires qu'elle devrait payer.

Aujourd'hui, la direction recherche l'augmentation de la productivité à tout prix... sur le dos des conditions de travail des personnels.

Augmenter les cadences...

Depuis les 35 heures, elle a augmenté les cadences de tri et de distribution, diminué les temps forfaitaires de reddition des comptes ou de traitement des rebuts et même parfois les temps de pause... Elle a augmenté aussi les vitesses des déplacements que ce soit à bicyclette ou en voiture... Elle définit ainsi des normes et cadences de plus en plus exigeantes qui lui servent à diminuer le nombre d'emplois.

Adapter les effectifs au trafic...

Avec la mise en place de la tournée sécable, elle a encore augmenté ses efforts de productivité. Sous prétexte que certains jours, il y a moins de travail, elle réduit le nombre de quartiers...

... sauf qu'elle est incapable de calculer le trafic d'un jour sur l'autre, d'une semaine sur l'autre, d'une année sur l'autre.

... sauf que, souvent, elle anticipe des baisses de trafic les prochaines années pour diminuer le nombre de quartiers dès maintenant ! Et alors que les baisses de trafic ne sont pas aussi importantes que prévu !

... sauf que la recherche d'économies les conduit à généraliser la tournée sécable une semaine sur trois, jusqu'à 20 semaines sur 52, sur les vacances scolaires pour diminuer les moyens de remplacement...

« Nos ordinateurs ont calculé... »

Cela conduit la direction à refuser de reconnaître les dépassements horaires. C'est ainsi qu'ils expliquent et réexpliquent comme des moulins à parole comment notre temps de travail est calculé et que si factrices et facteurs font des dépassements horaires, c'est « qu'ils traînent », qu'ils ne savent pas comment travailler...

... sauf que légalement, la direction n'a le choix qu'entre deux alternatives : ou elle paie des heures supplémentaires ou elle autorise les personnels à rentrer avec le courrier qu'ils et elles n'ont pas pu distribuer !

Nous ne sommes pas rémunérés sur la base de normes et cadences prédéterminées mais sur la base de notre temps de travail. Tous les dépassements horaires doivent être payés en heures supplémentaires...

Une direction de mauvaise foi

Il arrive que, malgré des normes et cadences trop élevées, malgré un mode de calcul que nous contestons, les organisateurs reconnaissent les dépassements horaires. Même là, la direction se refuse à payer intégralement les dépassements horaires qu'elle reconnaît pourtant officiellement. Au lieu de payer à partir de la date de l'accompagnement ou à partir de la date de la demande de l'accompagnement, elle cherche à ne payer que quelques semaines. Il faut des grèves pour arracher un paiement des heures supplémentaires plus conséquent... Un comble !

La direction est tellement à la recherche d'économies que son souci est de nous payer le moins possible en maintenant la pression sur l'emploi.

Sur la base du trafic du bureau ?

Il est des bureaux où les chefs d'établissement acceptent de payer des heures supplémentaires, uniquement quand le trafic du bureau dépasse 110 ou 120% du trafic moyen journalier. Cela établit un rapport automatique entre l'importance du trafic et les dépassements horaires sur tel ou tel quartier.

Cela n'a rien de juste. Parfois, la direction justifie les réorganisations par la nécessité d'égaliser les quartiers. Nos organisateurs n'ont jamais réussi à faire des quartiers égaux. Alors, il peut y avoir un trafic inférieur à la moyenne sur le bureau et des dépassements horaires sur de nombreux quartiers...

« Vous ne faites pas vos heures »

Dans certains cas, les directions continuent à nous culpabiliser sur le thème « vous ne faites pas vos heures ! » malgré des dépassements horaires de plus en plus nombreux et réguliers. Ils cherchent à nous culpabiliser sur le thème : les dépassements horaires compensent les jours où vous rentrez avant l'heure.

Sauf que nos horaires ne sont pas calculés individuellement. Tant que nous ne dépassons pas l'horaire de fin de service, nous faisons nos heures ! Tout le monde sait que la charge de travail n'est pas identique d'un jour à l'autre... C'est pareil dans un centre de tri, un guichet ou dans un service de direction... C'est pareil dans beaucoup d'entreprises autres que La Poste... La distribution ne fait pas exception...

Il est normal de payer les heures supplémentaires, si nous en faisons...



Respecter ses horaires pour mieux se défendre

Pour pouvoir faire apparaître les dépassements horaires, il faut respecter les horaires théoriques définis par la direction :

-- il faut respecter l'heure de prise de service et ne pas commencer à travailler avant l'heure. Les heures travaillées avant l'heure sont du temps de travail gratuit.
-- il faut respecter le temps de pause fixé par la direction ou le temps de repas lorsque la vacation empiète sur le début d'après-midi.

Nous avons toutes et tous de bonnes raisons de venir avant l'heure ou de ne pas prendre la pause. Mais cela peut masquer la réalité des dépassements horaires et donner l'impression, y compris à nos propres yeux qu'il n'y a pas de dépassements horaires. Ils ne peuvent être constatés qu'en fin de service.

Horaires théoriques et horaires réels :

A défaut de pointer quelque part son heure réelle de fin de service (après reddition des comptes), on est censé avoir travaillé le temps théorique. Il est donc primordial de noter ses heures de fin de service réelles, pour pouvoir les opposer aux heures théoriques.

La feuille de présence

Elle est là pour signaler la présence du facteur qui la signe. Rien de plus.

Pourtant, et en attendant mieux, l'inspection du travail rappelle qu'elle peut faire partie du « dispositif de contrôle fiable du temps de travail » exigé par la loi. Fiable dit la loi, c'est-à-dire non contestable.

Il faut alors que l'agent puisse pointer son heure de fin de service, à côté de sa signature, même si La Poste a « oublié » la colonne « heure de rentrée réelle ».

Si la feuille a disparu à la fin de service, on notera avec un jour de décalage. Exemple : sur la feuille de présence du 12 janvier, noter « fin de service le 11 janvier à telle heure ».

Les parts de relevage

Ces documents permettent de pointer l'heure de relevage des boîtes jaunes. Il y a une colonne « retour de tournée ». Il faut y porter son heure réelle de fin de service. Tous les facteurs n'ont pas de part de relevage, qui se fait souvent par flashage des boîtes jaunes. On n'a donc pas la main sur ces documents.

Les notes personnelles

Si l'on n'a ni feuille de présence ni parts de relevage manuels, on peut noter ses heures de fin de service réelles sur son agenda personnel, calendrier. Ces notes sont reconnues en cas de recours, à défaut d'autre moyen pour La Poste de prouver le contraire.

L'inspection du travail intervient...

L'inspection du travail saisie par SUD dans le Cher, les Charentes Maritimes et les Deux-Sèvres, est intervenue à plusieurs reprises auprès de La Poste. Voici quelques extraits des appréciations faites qui montrent comment la direction devrait prendre en compte les dépassements horaires.

Décompte du temps de travail par récapitulatif hebdomadaire (courrier à Sud) :

J'ai obtenu... qu'un décompte du temps de travail par récapitulatif hebdomadaire par salarié soit mise en place... conformément à l'article D 3178-8 du code du travail.

Bourges, le 30 décembre 2008
(courrier à La Poste) *Les relevés des heures réalisées que j'ai pu examiner ne comportent pas de récapitulatif par semaine des heures effectuées...*

La Rochelle, le 25 août 2009

Définition de l'heure supplémentaire :

(courrier à La Poste) lorsque l'heure théorique n'est pas respectée, il s'agit d'heures supplémentaires effectuées, non décomptées et non payées.

Niort, le 26 mai 2009

Cadences : La Poste ne peut pas refuser de payer pour « manque de productivité »

Je vous rappelle que les sanctions pécuniaires sont interdites. Constitue une sanction prohibée la diminution de la rémunération du salarié sous prétexte que son travail est mal effectué.

Délit de travail dissimulé, en plus de l'infraction au code du travail

Je vous précise enfin que si l'absence de paiement des heures supplémentaires constitue une infraction au Code du Travail, ceci met également en évidence le délit de travail dissimulé par dissimulation d'heures de travail.

La Rochelle, 25 août 2009

Feuilles de présence, parts de relevage, documents personnels

faute d'informations précises quant au réel paiement des heures supplémentaires, je suis contraint d'effectuer un contrôle sur pièces. Dans ce cadre, vous voudrez bien m'adresser les documents suivants... avant le 25 septembre 2009 :

-- feuilles de présence de l'ensemble du personnel...
-- copie des feuilles de parts de relevage du personnel...
-- copie des bulletins de salaires de l'ensemble du personnel...

Niort, le 1^{er} septembre 2009

J'ai en ma possession les décomptes horaires tenue par ces salariés. J'attends de votre part tout décompte horaire qui pourrait remettre en question ces heures supplémentaires.

Niort, le 26 mai 2009

Portage de presse

la direction développe des filiales

Grève reconductible contre la privatisation : les raisons d'un échec

Le 12 janvier, a eu lieu le vote définitif de la loi transformant La Poste en SA. Le 1^{er} mars, La Poste deviendra donc une Société Anonyme.

L'appel à la grève reconductible à partir du 24 novembre 2009 a été un échec.

L'ampleur du mouvement des usagers et des populations contre la privatisation de La Poste, avec notamment la votation citoyenne du 3 Octobre et ses 2,3 millions de votants n'a sans doute pas suffi à convaincre les personnels de la Poste qu'il était possible de gagner contre le gouvernement et la direction de La Poste. Pourtant, il y avait là une occasion historique de faire échec à la privatisation d'un service public.

La succession des réorganisations, la dégradation des conditions de travail ont aussi fait qu'il y avait d'autres préoccupations. Mais les réorganisations ne sont que la conséquence d'une politique de rentabilisation à outrance dans la perspective d'une privatisation. Se posait la question de porter un coup d'arrêt national à cette politique.

Enfin, les divisions syndicales n'ont sans doute pas encouragé la volonté de combat. Certaines fédérations syndicales se sont refusées à déposer un préavis de grève reconductible. En Isère, à l'appel de SUD, CGT et FO, près d'une dizaine de centres Courrier ont reconduit la grève majoritairement. La preuve, qu'avec l'unité syndicale, le combat était possible.

Ce n'est que partie remise, le combat pour le service public et contre les conséquences de la privatisation continue.

La direction veut développer de nouveaux services et faire des factrices et des facteurs des agents de « services de proximité ». Dans le même temps, la direction prend toutes les dispositions pour transférer la distribution de la presse dans des filiales de portage de presse. La transformation de La Poste en SA n'est pas encore achevée que la direction accentue sa politique de filialisation.

Faire des économies

Dans le contrat presse-Etat-La Poste de 2008, La Poste va perdre d'ici 2015 la subvention déjà insuffisante de l'Etat à la distribution de la presse. Les tarifs de La Poste vont augmenter fortement et la presse va devoir payer beaucoup plus cher. La Poste est sommée de faire des gains de productivité si elle ne veut pas supporter le surcoût de la distribution de la presse.

L'Etat renonce à subventionner la distribution postale de la presse d'information générale, un élément important de la démocratie. La presse d'information générale indépendante est incapable d'absorber la hausse des tarifs postaux. La Poste doit réduire ses coûts en l'absence de subvention de l'Etat.

De fait l'Etat a renoncé à garantir la mission de service public de transport et de distribution de la presse qui est pourtant consacrées par la loi... mais sans les moyens qui vont avec !!!...

Le gouvernement et le ministre de l'Industrie ont menti en affirmant que les missions de service public étaient garanties par la loi de privatisation de La Poste...

Filiale = dumping social

La Poste a racheté plusieurs filiales de portage de presse après en avoir créé une, Médiapresse, pour assurer la distribution du Monde à Paris l'après-midi. Ces filiales sont aujourd'hui regroupées autour de Néopress.

Néopress ambitionne de développer le portage de presse multi-titres dans les principales zones urbaines du pays, non seulement pour la presse quotidienne mais aussi pour la presse magazine hebdomadaire...

De fait la direction de La Poste ambitionne de transférer la distribution de la presse en zone urbaine en transférant les abonnements vers le portage de presse, en offrant des tarifs plus attractifs à la presse et aux abonné-es.

Les filiales de portage de presse pratiquent le dumping social : l'emploi est précaire et à temps partiel, les porteurs doivent utiliser leur véhicule personnel, le temps de travail réel est encore plus sous-évalué que pour la distribution du courrier.

Et cela servira de prétexte à la direction pour supprimer encore plus de quartiers, d'emplois de factrices et facteurs. Nos directeurs parlent de trafic qui baisse. Mais ce sont eux qui, en partie organisent la baisse du trafic.